

FACULTÉ DE DROIT

En convention avec la Faculté de Droit Julie-Victoire DAUBIE de l'Université Lumière Lyon 2

Cours asynchrone n°1.

Institutions Internationales et Européennes 03h00

Dr. David CUOQ

Section II. Les acteurs privés.

- §1. Les organisations non gouvernementales. asynchrone -
- §2. Les acteurs économiques. asynchrone -

Consignes: Les étudiants devront travailler en autonomie à partir d'un dossier documentaire - posté sur la plateforme MOODLE - à analyser afin de répondre à une question de réflexion. Individuellement, ils pourront faire l'objet d'une interrogation orale - au hasard à partir des noms inscrits sur la liste d'émargement - lors du prochain CM consacré en partie à la restitution des travaux.

Les étudiants sont invités à se rendre sur la plateforme MOODLE afin de se saisir des documents. Les recherches personnelles et la culture générale sont également souhaitables pour parfaire leur apprentissage.

Question à traiter : Quel est le véritable pouvoir d'une organisation non gouvernementale - ONG - et en quoi sont-elles indépendantes ou dépendantes d'Etats ?

Document 1 : DEVIN Guillaume, *Les ONG et les pouvoirs publics : le cas de la coopération et du développement*, Dans Pouvoir n°88, La politique étrangère aujourd'hui, janvier 1999, pp.65-78.

Document 2: ROUILLE D'ORFEUIL Henri, *Pouvoir et contre-pouvoir, les ONG dans l'histoire*, Dans La vie des idées, 14 février 2008.

Document 3 : BUKHARI DE PONTUAL, Sylvie, *ONG et évolutions du droit international*, Dans Revue Projet 2009/6 n°313, pp.61-69.

Document 4: DEMBELE Koumba, *Les ONG protectrices des droits humains en concurrence entre les et avec les organisations intergouvernementales*, Dans Civitas Europa 2020/2 n°45, pp.317-332, Editions Irenee/Université de Lorraine.